

COMMUNE DE BOLLWILLER
Département du Haut-Rhin

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 11 JANVIER 2017**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JULIEN, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

*Nombre de
Conseillers élus :* 27

*Conseillers
en fonction :* 27

*Conseillers
présents :* 18

*Conseillers
excusés :* 8

Procurations : 8

Absent : 1

Etaient présents : Véronique WIGNO, Jean-Jacques ORIO, Jean-Pierre BELTZUNG adjoints,
Patrick PFLIEGER, Ginette CERDAN, François GEMBERLE, Martine NAUDIN, Sabine CAUMONT, Valérie BOSCATO, Eric GROSSHENNY, Martine LAENG, Richard FUCHS, Camille GRAU, Bertrand MORGENTHALER, Fernand HOLDER, Claudette PANCALLO, Jean-Luc GINDER.
Absent : Guillaume GOGNAU
Les conseillers ci-après ont donné procuration :
Marie-France MARCHIVE à Fernand HOLDER, Pascal ILTIS à Bertrand MORGENTHALER, Patrick MACIAG à Jean-Pierre BELTZUNG, Patrick WALTHER à Jean-Paul JULIEN, Marie-Christine KOPF à Sabine CAUMONT, Leïla TOCCO à Martine NAUDIN, Patrick SCHUBERT à Véronique WIGNO, Yvette BUX à Jean-Jacques ORIO.

Madame Véronique WIGNO, adjointe au Maire, assistée par M. Jean GAUGLER, Directeur Général des Services, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point n°7 pour l'autoriser à demander une subvention au titre du Fond d'Aménagement Urbain. L'assemblée accepte l'ajout de ce point.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 09 novembre 2016
2. Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.)
3. Budget scolaire 2017
4. Budget communal : Décision Modificative n°3
5. Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe
6. Adhésion à l'ADAUHR- future Agence Technique Départementale (ATD)
7. Demande de subvention au titre du Fonds d'Aménagement Urbain
8. Informations
9. Divers

1) Approbation du compte rendu de la séance du 09 novembre 2016

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.)

Monsieur le Maire indique qu'en application de la loi du 6 février 1992, dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'examen du budget doit être précédé d'un débat au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires et ceci dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat permet aux conseillers municipaux d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble. Le débat porte sur les différentes options qui permettront d'établir les budgets primitifs à venir.

Aussi, une réflexion concernant la fiscalité, les différents grands travaux et le financement de ceux-ci, l'évolution de la dette, ainsi que le fonctionnement des services municipaux, est menée.

Monsieur le Maire présente un diaporama qui permet d'apporter les informations utiles à ce débat (copie en annexe).

SOMMAIRE

CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

- Situation globale
- Situation de l'agglomération

SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

- Recettes de fonctionnement
- Dépenses de fonctionnement
- Section d'investissement
- Effet ciseau et perspectives

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE

- Projets « récurrents »
- Projets en cours
- Projets en phase d'étude
- Projets à engager

QUESTIONS/REponses

Thème : Situation de l'agglomération

Mme Camille GRAU interroge le Maire sur la clef de répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

M. le Maire répond que le FPIC (6 964 063 € pour 2016) est réparti entre l'agglomération (2 433 466 €) et les communes membres (4 530 597 €). Par la suite, la répartition entre les communes se fait en fonction de différents critères dont l'effort fiscal. Il indique à ce sujet que si la commune n'avait pas réalisé un effort dans ce domaine ces dernières années le montant du FPIC pour la commune (86 603 €) n'aurait pas été aussi élevé.

Cette règle de répartition entre l'agglomération et les communes est celle de droit commun mais il serait possible d'y déroger avec l'accord d'une majorité de communes.

M. le Maire rappelle qu'il existe encore une incertitude quant à une perte dégressive du FPIC à compter de 2017.

Thème : Recettes de fonctionnement

M. Jean-Luc GINDER observe que le faible niveau de fiscalité permet de rendre la commune de Bollwiller attractive.

Concernant la question des valeurs locatives des biens immobiliers, M. Bertrand MORGENTHALER estime qu'il est injuste de pénaliser un contribuable qui rénove sa maison.

M. le Maire rejoint cette analyse. Pour autant, il rappelle qu'il faut par ailleurs trouver la solution la plus équitable car une personne qui va construire une maison neuve va se trouver dans une situation où la valeur locative de son bien sera plus élevée.

M. Jean-Luc GINDER estime qu'il y a risque de décalage entre les revenus d'un propriétaire et la catégorie de son bien immobilier.

M. François GEMBERLE rappelle que la valeur locative correspond au montant auquel un bien pourrait être mis en location. Il est donc cohérent que cette valeur augmente lorsqu'un propriétaire réalise des travaux.

M. Jean-Luc GINDER demande qu'elle est l'explication de la différence de recettes fiscales avec les autres communes de la même strate.

M. le Maire lui répond qu'il ne connaît pas le fonctionnement des autres communes mais il peut attester des efforts importants réalisés pour gérer rigoureusement la commune de Bollwiller.

Thème : Dépenses de fonctionnement

M. Jean-Luc GINDER demande sur quels postes des marges de manœuvres peuvent exister.

M. le Maire lui rappelle que de nombreux efforts ont déjà été réalisés avec certaines actions concrètes qui ont permis d'économiser plus de 37 000 € par an. Pour autant, certaines dépenses restent incompressibles.

Thème : Section d'investissement.

M. Jean-Luc GINDER interroge le Maire sur le montant des taux d'intérêts des emprunts communaux.

M. le Maire lui répond qu'il s'agit exclusivement de taux fixes qui vont de 0,88 % à 4,2 %. Pour les taux les plus élevés, après étude il ne s'avère pas intéressant de les renégocier compte tenu des règles pour les collectivités de rachat de crédit.

Thème : Effet ciseau et perspectives

M. Fernand HOLDER rappelle que la commune a décidé d'acquérir l'ancien local du Crédit Mutuel ce qui va engendrer des frais supplémentaires en terme de charges de propriété.

M. le Maire lui répond que cet investissement sera valorisé par la location de ce bien. Il indique par ailleurs que de nombreuses collectivités s'engagent dans ce type de démarche.

Dans la même optique la commune s'engage dans des études pour réaliser une zone d'activité à l'entrée de la commune.

Concernant la fiscalité, M. Jean-Luc GINDER demande quelle piste sera privilégiée.

Monsieur le Maire lui répond que l'objet du DOB est de présenter les différentes pistes en fonction des projections notamment en matière d'effet ciseau. Les décisions seront prises le moment venu.

Thème : Programmation des investissements de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la programmation des investissements peut être amenée à évoluer en fonction de l'étude des besoins.

M. Jean-Pierre BELTZUNG salue le travail réalisé qui permet d'apporter des éléments intéressants.

Mme GRAU tient également à apporter ses félicitations. Des membres du Conseil Municipal applaudissent pour le travail réalisé.

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

3) Budget scolaire 2017

M. Jean-Jacques ORIO, adjoint chargé des écoles, présente le budget scolaire 2017. Pour le budget de fonctionnement des écoles, il est proposé d'appliquer un gel du budget pour l'année 2017 qui permet de maintenir un niveau tout à fait convenable de la participation communale.

Budget de fonctionnement des écoles

		2015	2016	2017
Ecoles Maternelles	Montant par Elève	22	22	22
	Augmentation	0,00%	0,00%	0,00%
	<i>Nbre d'élèves - les Lutins</i>	76	72	74
	<i>Nbre d'élèves - Château</i>	70	72	71
	Total	146	144	145
	<i>Sous Total</i>	3212	3168	3190
	NOËL - Achat d'un cadeau pour les élèves	10,5	10,5	10,5
	<i>Sous Total</i>	1533	1512	1522,5
	TOTAL	4 745	4 680	4 713
	Augmentation	-3,95%	-1,37%	0,69%

Ecole Elémentaire	Montant par Elève	20,5	20,5	20,5
	Augmentation	0,00%	0,00%	0,00%
	<i>Nbre d'élèves</i>	170	176	189
	<i>Sous Total</i>	3 485	3 608	3 875
	Renouvellement des manuels scolaires	1450	1450	1450
	<i>Sous Total</i>	1450	1450	1450
	TOTAL	4 935	5 058	5 325
	Augmentation	0,00%	0,00%	0,00%
	TOTAL	9 680	9 738	10 037
	Augmentation	-2,58%	0,60%	3,07%

Subvention aux écoles

Bénéficiaires	Affectation	2015	2016	2017
Ecole Elémentaire	Voyage scolaire découverte	3 000	3 000	3 000
	Sortie scolaire pédagogique découverte	2 000	2 000	2 000
	USEP	650	650	650
	Transport Piscine	2 600	2 600	2 400
Sous Total		8 250	8 250	8 050
Ecole Maternelle les Lutins	Transport Sortie pédagogique	600	600	600
Ecole Maternelle Château	Transport Sortie pédagogique	600	600	600
Sous Total		1 200	1 200	1 200
Enfants domiciliés dans la commune scolarisés à l'extérieur	Classe Nature Haut-Rhin	1 300	1 300	1 300
TOTAL		10 750	10 750	10 550
Augmentation		4,59%	0,00%	-1,86%

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le budget scolaire 2017,
- d'autoriser le Maire à verser les subventions sollicitées dans le cadre de ce budget,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

4) Budget communal : Décision Modificative n°3

Compte tenu d'ajustements budgétaires à réaliser, il convient de prendre une Décision Modificative n°3.

Opération d'ordre :

Chapitre 023 (Virement à la section d'Investissement) Fonction 01 : -25 000 €

Chapitre 021 (Virement de la section de Fonctionnement) Fonction 01 : - 25 000 €

Dépenses de Fonctionnement

Article 6218 (Autre personnel extérieur) Fonction 255 : + 5 000 €

Article 64131 (Rémunération) Fonction 321 : +10 000 €

Article 6453 (Cotisations aux caisses de retraite) Fonction 810 : +10 000 €

Dépense d'Investissement

Article 21312 (Bâtiments scolaires) Fonction 705 : - 25 000 €

A la vue de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité :
- d'approuver la Décision Modificative n°3

5) Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre d'un avancement de grade d'un agent communal qui travaille 9heures par semaine en tant qu'agent de service, il convient de créer le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

A la vue de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité :
- de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe,
- d'autoriser le Maire à signer les documents s'y rapportant.

6) Adhésion à l'ADAUHR – future Agence Technique Départementale (ATD)

Par délibération en date du 09 novembre 2016, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale – A.D.A.U.H.R.

Il reste à formaliser cette adhésion et à désigner le représentant de la Commune à l'assemblée générale de l'A.D.A.U.H.R. - Agence Technique Départementale.

A la vue de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de prendre acte de la décision prise par le Département du Haut-Rhin de dissoudre l'ADAUHR en tant que régie personnalisée du Département à compter du 31 décembre 2016 à minuit ;

- de prendre acte du fait que le bilan d'entrée de l'agence technique départementale sera constitué de l'ensemble des éléments de l'actif et du passif figurant au compte de gestion de l'ADAUHR arrêté au 31 décembre 2016 ;

- d'approuver le projet de statuts de la nouvelle agence technique départementale dénommée « Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin – ADAUHR », annexés à la présente délibération, et de décider en conséquence de l'adhésion de notre Commune, à cette nouvelle agence à compter de son entrée en vigueur, prévue au 1er janvier 2017 ;

- de désigner comme représentant de notre Commune à l'Assemblée générale de l'ADAUHR, agence technique départementale, Monsieur Jean-Paul JULIEN, Maire ;

- l'autorise ainsi que tout autre conseiller municipal qu'il désignerait, à mener l'ensemble des échanges en vue de formaliser la future adhésion.

7) Demande de subvention au Fonds d'Aménagement Urbain

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 05 octobre 2016, le Conseil Municipal a validé le principe de cession du terrain situé rue de Staffelfelden cadastré section 14 n°230 et section 12 n°219. La superficie totale s'élève à 75,99 ares dont il s'agira de détacher environ 15 ares afin de prévoir le maintien d'une voie communale.

Le Maire informe l'assemblée que le Fonds d'Aménagement Urbain permet de compenser partiellement, en commune SRU, la réfaction accordée par la Collectivité, à un opérateur sur le prix d'un objet foncier ou immobilier en contrepartie d'une réalisation de logements locatifs sociaux. Il est géré par les services de l'Etat au niveau régional.

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au FAU pour le programme immobilier rue de Staffelfelden.

En effet, le terrain a été évalué à 670 000 € et l'acquisition porte sur un prix de 400 000 € soit une moins-value globale de 270 000 € pour la commune. Cet accord intègre la réalisation de 8 logements sociaux minimum.

A la vue de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter l'aide financière du Fonds d'Aménagement Urbain pour la réalisation de logements locatifs sociaux situés dans le programme rue de Staffelfelden en compensation de la moins-value accordée sur le foncier par la commune de Bollwiller ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires y afférents.

8) Informations

Afin que chaque conseiller puisse prendre ses dispositions, Mme Véronique WIGNO rappelle les dates des élections qui se dérouleront en 2017 :

- Elections présidentielles : 23 avril et 07 mai
- Elections législatives : 11 juin et 18 juin.

Les bureaux de vote seront ouverts de 08h00 à 19h00.

Mme WIGNO rappelle que les vœux du Maire se tiendront le Vendredi 27 janvier 2017. Elle appelle tous les volontaires disponibles à participer à la préparation des moricettes.

9) Divers

- M. Fernand HOLDER remarque de nombreuses incivilités en terme de stationnement sur la rue de Soultz. Il demande s'il ne serait pas possible de prévoir un stationnement minute à cet endroit.

M. le Maire lui répond qu'il est particulièrement vigilant que ce soit à cet endroit ou dans d'autres rues de la commune. Il est en contact régulier avec les services de la gendarmerie et les brigades vertes.

- M. Bertrand MORGENTHALER rappelle le problème de stationnement d'un poids lourd rue des Éilletts. M. le Maire lui répond qu'il tente de prendre contact avec le propriétaire.

- M. Fernand HOLDER évoque l'idée de créer un parking pour les poids lourds.

M. le Maire lui répond qu'il n'est pas persuadé que celui-ci serait utilisé.

- M. Jean-Luc GINDER demande ce qui peut être fait pour faire respecter l'interdiction de traversée de la commune pour les poids lourds. Monsieur le Maire lui répond que cette interdiction (sauf pour les livraisons) permet malgré tout une forte réduction du trafic des poids lourds.

M. Jean-Pierre BELTZUNG tient à faire part de sa solidarité avec le service technique municipal concernant leur coup de gueule suite aux incivilités répétées dans la commune.

Fin de la séance à 22 h 30.